



CSE ordinaire du 25 juin 2020

Déclaration des élu-e-s CGT Pôle Emploi Bretagne concernant le point 3 : « Information sur l'évolution du dispositif national de reprise d'activité post-confinement »

Alors que la pandémie de Covid-19 continue de s'accélérer dans le monde, avec un bilan global dépassant désormais les 460.000 morts, certains pays organisent un reconfinement d'une partie de leur population. En France, le gouvernement a décidé d'accélérer le déconfinement depuis le lundi 22 juin (retour obligatoire à l'école, réouverture des cinémas...) et dans le même temps connaît une recrudescence des cas de contamination, ainsi que du nombre de clusters (81 au total).

C'est dans ce contexte que la direction de Pôle Emploi a décidé du « *retour progressif à une situation de réalisation normale de l'ensemble des activités* » de Pôle Emploi :

- Remise en place des modalités d'ouverture habituelle (accueil sur flux le matin et sur RDV l'après-midi)
- Reprise des activités collectives en agence et hors agence (hors MRS et Pack de démarrage)

Tout en maintenant les mesures sanitaires actuellement en place (point sanitaires à l'accueil, respect du nombre maximal d'usagers en zone d'accueil, désinfection des points de contact, etc)

Les élu-e-s CGT Pôle Emploi Bretagne rappellent ce qu'ils-elles ont déjà affirmé lors des CSE des 11 et 14 mai derniers : les conditions de reprise de toutes activités doivent prendre en compte l'ensemble des mesures sanitaires s'inscrivant dans le cadre de la prévention des risques, une organisation du travail adaptée à la protection des agents comme des usagers, des moyens humains à la mesure de répondre aux besoins et aux missions.

Pour la CGT, les conditions de reprise doivent comporter notamment :

- le dépistage massif et gratuit de la population
- le respect effectif de la distanciation physique
- le port de masques réellement protecteurs et gratuits partout dans l'espace public
- etc.

Selon la présentation faite aux élu-e-s CSE par la direction, la responsabilité de faire « marche arrière » dans l'organisation du travail (notamment avec le retour de l'accueil exclusivement sur RDV et l'information des usagers au video-portier) sera portée par les ELD locales, en lien avec les référent-e-s sanitaires. Un transfert de responsabilités devenu une règle depuis le début du confinement !

Les élu-e-s CGT déplorent encore une fois que l'organisation des activités, les conditions de retour sur sites et/ou services et les conditions de travail des agent-e-s après 3 mois de service rendu en mode dégradé ne soient pas une priorité pour la direction régionale qui n'en fait aucune mention dans sa présentation.

La CGT Pôle Emploi Bretagne rappelle que le déconfinement total ne veut pas dire que le virus ne circule plus ! Il est donc impératif de maintenir les mesures sanitaires.

Afin de faire face à l'augmentation du chômage annoncée, il est urgent que la direction régionale procède à un plan massif de recrutement d'agents titulaires pour exercer nos missions dans ce contexte de crise sanitaire, économique et sociale.



La CGT Pôle emploi Bretagne - 7-9 boulevard Solférino 35000 Rennes

☎ 02 99 30 41 25 - 📞 06 86 96 18 13 - Syndicat.CGT-Bretagne@pole-emploi.fr

Retrouvez nous sur [Facebook](#) et consultez [notre site internet](#)